

# Table ronde politique Interfédé

## Projet de discours de clôture – Mars 2019 - EA

---

De mémoire de dinosaure – du secteur – on n’a jamais vu ça !

Les années 70, 80 et 90 ont été une période de création, d’innovation.

Le combat politique mené par le secteur consistait à se faire connaître et reconnaître en tant que nouvel acteur spécifique dans le champ du travail social. C’était la période de la conquête de nouveaux territoires. Dans l’adversité, mais avec la conviction de pouvoir avancer.

Le début des années 2000 a été marqué par une nouvelle phase : La stabilisation des opérateurs et des travailleurs. Leur structuration.

L’action politique du secteur a de nouveau été essentielle, mais très différente. Il s’agissait de convaincre nos interlocuteurs de la nécessité de pérenniser les actions, de leur donner les moyens de se professionnaliser. Il s’agissait dès lors pour nous d’accepter de rentrer dans les cases du jeu institutionnel tout en participant à définir ces cases de telle manière à ce qu’elles soient suffisamment larges et flexibles que pour abriter toute les spécificités d’un secteur dynamique et innovant.

Il a parfois fallu aller « pisser dans les coins » pour bien marquer notre territoire, même jusqu’à Perwez si nécessaire, mais une fois encore, on construisait !

Mais depuis deux ans, nous avons été basculés dans un nouveau paradigme. Fini de bâtir, même avec des contraintes, il s’agit à présent de se prémunir d’attaques violentes.

Attaques :

- Vis à vis de la légitimité de notre action et de notre capacité à répondre avec efficacité aux besoins des demandeurs d’emploi
- Vis à vis des compétences pédagogiques de nos travailleurs et de leur capacité à déterminer les modalités pédagogiques les plus adéquates pour répondre aux besoins des stagiaires
- Vis à vis de notre probité, de notre honnêteté à utiliser à bon escient les moyens publics qui nous sont dévolus
- Vis à vis de notre autonomie, de notre droit de nous associer, à développer ensemble les actions qui nous semblent pertinentes, que ce soit au niveau local ou au niveau du secteur
- Vis à vis de la pérennité de nos structures et de nos services au travers une remise en cause de l’équilibre financier fragile qui nous permet de fonctionner
- Etc, etc. La liste est encore longue !

Et la violence qui nous est faite ne s’arrête pas là !

Par l’instrumentalisation de rapports d’audit et par la propagation de fausses informations orchestrées par certains, c’est l’image et la réputation de notre secteur, de nos travailleurs et du public qui fait appel à nos services qui a été ternie et ce, durablement. Nous ne l’acceptons pas !

Aujourd'hui même, alors que les « dossiers » brandis dans la presse se sont complètement dégonflés, aucune excuse ne se fait entendre. Ce sont les acteurs de terrain qui ont du eux-mêmes s'employer à démentir ces propos sur nos salaires prétendument éhontés ou encore sur des détournements de moyens vers des structures politisées. Mais nos adversaires (parce qu'il faut bien les nommer comme tels à présent), ne désarment pas. La pratique de la fausse information à la pointe de l'épée, on nous sert à présent une plainte à l'Europe vis à vis d'une prétendue concurrence déloyale des secteurs de l'économie sociale. Ceci pour justifier de l'imposition d'un Guide des dépenses éligibles !  
C'est du jamais vu !

Tout cela dénote pourtant d'une vision politique claire : les personnes les plus éloignées de l'emploi ne comptent plus. Une nouvelle version du concept de MMPP s'apprête d'ailleurs à leur donner un statut sur mesure, à part.  
A la stigmatisation publique s'ajoute à présent la stigmatisation institutionnelle. Il n'y a dès lors plus de place non plus pour les acteurs qui accompagnent et défendent ces personnes. Sauf si ces acteurs acceptent de jouer la partition exacte qui leur sera dictée par les autorités publiques.

La liberté associative et la fonction démocratique qu'elle implique sont clairement remises en question par le gouvernement wallon.

*J'entends et je vois des signaux d'approbation. Mais je lis aussi des hochements de tête désapprobateurs. Est-ce que mes propos ne sont qu'un ramassis de raccourcis ? Va-t-on de nouveau évacuer nos arguments en dénigrant leur auteur et ceux qu'il représente ?*

Alors montrez-nous que l'on a tort et je vous le promet, nous le reconnâtrons publiquement. Mais d'abord :

Montrez-nous que vous respectez les personnes en recherche d'un projet social et professionnel qui leur convienne. Au lieu de mettre des moyens dans le contrôle et la traçabilité de ces personnes, la priorité est à la sécurisation de leur parcours. Ce qui passe notamment par trois mesures concrètes :

1. Aménagement des dispositifs légaux fédéraux et régionaux pour stopper la dégressivité des allocations de chômage et d'insertion pendant la formation. Il faut garantir à tous les stagiaires un maintien de leurs droits pendant l'entièreté de leur parcours. Celui-ci ne peut être une cause supplémentaire de fragilisation.
2. Revalorisation de l'indemnité de formation : car la formation, ça a un coût pour les personnes aussi !
3. Investissement dans une réelle politique d'orientation en tournant le dos à l'adressage forcé et en mettant en place des processus méthodologiques qui font la synthèse entre les compétences et aspirations des personnes d'une part et les potentialités du marché de l'emploi d'autre part. Pas l'un contre l'autre, ni l'un au service de l'autre, mais l'un avec l'autre.

Montrez-nous ensuite que vous respectez les travailleurs et les acteurs institutionnels du secteur CISP :

1. Stoppez les deux AGW GDE et CISP et organisez une réelle évaluation des dispositifs actuels, une fois qu'ils auront fait leurs preuves et leurs maladies. Et surtout, faites cette évaluation avec les acteurs de terrain.

2. Prenez le temps de réformer le dispositif APE, de façon concertée, afin qu'à l'avenir des moyens soient garantis pour les acteurs de la formation. Des moyens complémentaires qui pourront entre autre être mis au service de l'innovation afin de nous aider à rencontrer mieux encore les besoins actuels et émergents des personnes et du marché de l'emploi.
3. Faites de la charte associative un principe pour tous les dispositifs, afin de garantir légalement et financièrement aux acteurs l'autonomie et la liberté nécessaire
  - de s'exprimer,
  - de s'organiser,
  - de gérer,
  - de se faire représenter,
  - de s'associer et de collaborer,
  - de construire des dispositifs nouveaux,
  - de participer équitablement au développement et à l'évolution du paysage institutionnel.

Car la démocratie ne se limite pas à l'action des femmes et hommes politiques. Elle ne se limite pas non plus à la brève période qui entoure les échéances électorales. Elle s'inscrit aussi dans le rôle et la légitimité qui sont donnés aux différents acteurs de la « cité », de la « société ». Les corps intermédiaires, aux quels nous appartenons, en font partie.

Montrez-nous, par vos actes, que vous donnez du crédit à cette démocratie.

Faites la place pour le débat démocratique et la concertation, montrez que vous conférez de la légitimité à nos actions et surtout démontrez –nous que vous accordez de la valeur, du crédit et du respect vis à vis des milliers de personnes qui subissent les exclusions sociales et économiques dans notre société.

Nous pouvons et voulons être vos partenaires et non vos adversaires. Mais c'est à vous de nous reconnaître comme tels. Vous avez encore quelques semaines pour traduire vos paroles en actes pour certains dossiers d'actualités. Soyez-en sur, nous y serons vigilants.